

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74 113

Objet

Fixation des droits de  
place pour les terrasses et  
étalages.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

soixante quatorze

L'An mil neuf cent  
le vingt huit juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL  
COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,  
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE,  
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOUCHE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Les tarifs des droits de place pour les terrasses et étalages  
n'ont pas été révisés depuis le 1er janvier 1971. La Commission  
des Finances a étudié le problème de la revalorisation et propose  
au Conseil Municipal de porter les tarifs à :

- 1ère catégorie : 26 F le m<sup>2</sup> toute l'année
- 2ème catégorie : 20 F le m<sup>2</sup> toute l'année
- 3ème catégorie : 13 F le m<sup>2</sup> toute l'année
- 4ème catégorie : 9 F le m<sup>2</sup> toute l'année.

Il est précisé que le classement des voies de ROYAN pour  
l'application de ces quatre catégories est inchangé, à savoir :

- 1ère catégorie : Front de Mer, du crédit Lyonnais jusqu'à la  
Poste, Galeries Commerciales, voûtes du Port, Façade de Foncillon,  
bd de la Grandière, Place Foch, bd Frédéric Garnier, jusqu'à  
la limite de ST-GEORGES.
- 2ème catégorie : avenue de Pontaillac jusqu'à la limite de VAUX  
bd Thiers, rampe Torchut, rue Gambetta, rue Pierre Loti, rue  
Notre-Dame, place de la Renaissance, bd Briand, bd du 5 Janvier,  
rues Alsace Lorraine, Font de Cherves, de la République, Cours  
de l'Europe, bd de Lattre de Tassigny, place du Dr Gantier,  
Front de mer (de la Rampe Torchut jusqu'au Crédit Lyonnais).

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
- 4. JUIL. 1974  
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE  
Art. 46 du C. A. M.

- 3ème catégorie : avenues Louise, Adélaïde, Emilie, de la plage, Miramar, rues de Foncillon, du Château d'Eau, d'Aunis, Paul Doumer, bd Clémenceau, avenues Maryse Bastié, du Maréchal Leclerc, rue Etoile de la Mer, les U du Front de Mer, avenue des Congrès, bd de Cordouan, avenue de la Grande Conche.
- 4ème catégorie : toutes les autres voies de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les tarifs appliqués pour les droits de place sur les terrasses et étalages n'ont pas été révisés depuis le 1er janvier 1971,

Vu les avis de la commission des Finances du 14 mars 1974, et du 12 juin 1974,

DECIDE :

- d'appliquer à compter de l'année 1974, les tarifs suivants :

- 1ère catégorie : 26 F le m2 toute l'année
- 2ème catégorie : 20 F le m2 toute l'année
- 3ème catégorie : 13 F le m2 toute l'année
- 4ème catégorie : 9 F le m2 toute l'année

- d'appliquer pour les terrasses couvertes et fermées les tarifs suivants :

- 1ère catégorie : 65 F le m2 toute l'année
- 2ème catégorie : 46 F le m2 toute l'année
- 3ème catégorie : 33 F le m2 toute l'année
- 4ème catégorie : 26 F le m2 toute l'année.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature in blue ink]*